

HEURUS

RÉSIDENCES SERVICES POUR SENIORS



1 - HEURUS, C'EST QUOI ?

L'objet social de HEURUS est l'Hébergement Social pour Personnes Âgées.

Les résidences HEURUS :

- Sont soumises à la convention collective de l'**Hospitalisation privée**.
- Proposent un service S.A.P (Service Aide à la Personne) et un **service S.A.AD (Service d'Aide A Domicile) intégrés** permettant aux personnes accompagnées de bénéficier de **L'Allocation Perte D'autonomie** ou de **L'Allocation Adultes Handicapé**.

Heurus est née d'un constat : aujourd'hui, les aînés fragilisés et ayant besoin d'être accompagnés dans les gestes de la vie quotidienne ne trouvent pas leur place dans un secteur qui est saturé. De plus, les Ehpad (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) accueillent des personnes ayant un réel besoin d'accompagnement et de soins médicaux tandis que les résidences services seniors accueillent des personnes généralement autonomes venant chercher principalement des services d'hôtellerie.

La raison d'être de HEURUS :

« Être utile partout, tout le temps, pour proposer aux aînés autonomes, seuls ou en couples, pour lesquels le maintien à domicile n'est plus souhaité ou possible, une solution d'hébergement et de services adaptés ainsi que, pour les personnes fragilisées, un accompagnement personnalisé aux gestes de la vie quotidienne*, rendus par des professionnels intégrés à leur service exclusif et engagés dans une démarche respectueuse et bienveillante. »

2 - LE PUBLIC TYPE

Aussi, désormais **de plus en plus de couples vieillissent ensemble** et bien sûr ne souhaitent pas se séparer quand l'un des membres se fragilise. Les Ehpad traditionnels ne proposent pourtant que très peu de chambres doubles. Par notre proposition de logements adaptés, ces couples « aidant/aidé » trouvent chez HEURUS, pour l'un l'aide aux gestes de la vie quotidienne, pour l'autre le répit de l'aidant en gardant une vie sociale et en participant aux animations.

Personnes seules et couples : HEURUS accompagne tout aussi bien des seniors seuls dont le GIR (Groupe Iso Ressource) est évalué de 6 à 3 selon la grille AGGIR et de 2 (Définition GIR selon l'annexe du décret 2008-821 du 21 août 2008) si la personne est accompagnée dans la résidence par le deuxième membre du ménage.

HEURUS se définit donc comme une alternative au maintien à domicile et aux Ehad sur les territoires en déficit.

Handicap : Les résidences HEURUS accueillent les couples parent/enfant handicapés vieillissants ou les personnes adultes handicapées vieillissantes seules qui ne peuvent ou ne souhaitent pas rester à leur domicile originel.

Les résidences HEURUS, à ce titre, se définissent donc également comme des résidences INCLUSIVES.



3 - ACCOMPAGNEMENT AUX GESTES DE LA VIE QUOTIDIENNE CREATION D'EMPLOIS

Afin d'apporter la plus grande quiétude aux résidents, à leurs familles, et les rassurer quant à la qualité de l'accompagnement, les résidences HEURUS prévoit la création de 24 emplois direct en équivalence ETP (salariés HEURUS) :

- ✓ **Direction établissement** (diplomé-e CAFDES),
- ✓ **Infirmière Coordinatrice** : assure la coordination médicale entre médecins, intervenants médicaux et paramédicaux, résidents et familles des résidents,
- ✓ **Aides-soignantes** : assurent l'aide aux gestes de la vie quotidienne des résidents en perte d'autonomie sous la direction de l'Infirmière Coordinatrice,
- ✓ **Auxiliaires de Vie** : assurent l'aide aux gestes de la vie quotidienne des résidents en perte d'autonomie sous la direction de l'Infirmière Coordinatrice,
- ✓ **Assistante Administrative et comptable**,
- ✓ **Animatrices – Animateurs** : assurent les animations 365 jours/an
- ✓ **Conciergerie-Accueil** : assurent l'accueil, la surveillance et la sécurité, 24h24, 365 jours/an
- ✓ **Personnel d'entretien** : assure les menus travaux au domicile des résidents
- ✓ **Cuisinier et commis de cuisine** : assure les repas au restaurant, en liaison chaude, midi et soir



4 - COURTS SEJOURS

HEURUS, propose également des séjours courts ou moyen terme :

- ✔ En collaborant avec les établissements médico-sociaux locaux (cliniques et hôpitaux) dans le cadre de leur recherche de solutions d'hébergement et d'accompagnement pour leurs patients en sortie d'hospitalisation,
- ✔ En collaborant avec les aidants lorsque ceux-ci veulent eux-mêmes prendre quelques jours de vacances,
- ✔ Plus simplement dans le cadre d'essais de potentiels résidents.



5 - LES AIDES POSSIBLES

Heurus accompagne ses futurs résidents dans le plan de financement de son entrée en résidence.

L'ALS (Allocation de Logement Sociale)

L'ALS est une aide financière destinée à réduire le montant du loyer de votre logement principal. Elle est attribuée sous conditions de ressources et conformément à certains plafonds variant en fonction de la composition de votre foyer et du lieu de votre logement. Les démarches se font auprès de votre Caisse d'Allocation Familiale.

L'APA (L'Allocation Personnalisée Autonomie)

L'APA est une allocation versée par le Conseil Départemental pour toutes personnes âgées de plus de 60 ans, afin d'accompagner la perte d'autonomie et éviter une entrée en EHPAD inutile. Le médecin généraliste détermine le degré de perte d'autonomie, appelé GIR (Groupe Iso Ressource). Les GIR vont de 1 à 6. Plus le chiffre est grand plus la personne est autonome.

À partir du GIR 4, les personnes âgées peuvent prétendre à cette allocation sans reprise sur succession. Ainsi, les résidents HEURUS qui vivent à leur domicile, peuvent utiliser cette allocation pour accompagner les frais liés à leur perte d'autonomie au fur et à mesure de leur besoin.

Le crédit d'impôt

Un crédit d'impôt est possible pour tous les contribuables :

La loi de finances pour 2017 a généralisé le crédit d'impôt pour l'emploi d'une personne à domicile au 1er janvier 2017. Ainsi, ce n'est plus une réduction d'impôt mais un remboursement de 50 % des frais engagés en service à la personne (SAP) auquel tous les français ont droit, dans la limite d'un plafond qui varie entre 12 000 et 20 000 euros par an.

Chaque année nos résidents reçoivent une attestation fiscale détaillant les services et le montant facturé annuellement, afin qu'ils puissent procéder au crédit d'impôt (crédit d'impôt = 50% du reste à charge).

Caisse de retraite : CARSAT, MSA, CPRPSNCF...

Certaines caisses de retraite peuvent proposer un accompagnement financier ; il ne faut pas hésiter à les solliciter.

Les aides et allocations évoluent, cette liste ne se veut pas exhaustive. Nous travaillons à rechercher toutes pistes de financements potentiels.



6 - TYPOLOGIE ET CONSTITUTION D'UNE RESIDENCE

Afin, justement, d'avoir la capacité d'accueillir tant des personnes seules que des couples, HEURUS propose une offre de logements de typologie diversifiée :

- ✓ 10% de T1 de 31 m² moyens destinés aux personnes seules ou au cours séjours
- ✓ 60 % de T2 de surfaces diverses destinés aux personnes seules ou aux couples
- ✓ 30 % de T3 destinés exclusivement aux couples

Chaque résidence dispose également d'Espaces de Services Communs très conséquents (Grand-Salon, Restaurant, Salon des Familles, bibliothèque...) destinés aux résidents et à la vie sociale, ainsi que des espaces nécessaires aux personnels d'accompagnement (Salle de transmission et de coordination, bureau partagé avec intervenants médicaux et paramédicaux extérieurs, bureaux divers, atelier pour personnel d'entretien, salle à manger du personnel, bagagerie...)

De plus, la terrasse minérale et le jardin végétalisé positionnés au droit des Grands-Salons et Restaurant permettent aux résidents HEURUS de profiter d'espaces extérieurs aménagés reposants et sécurisés.

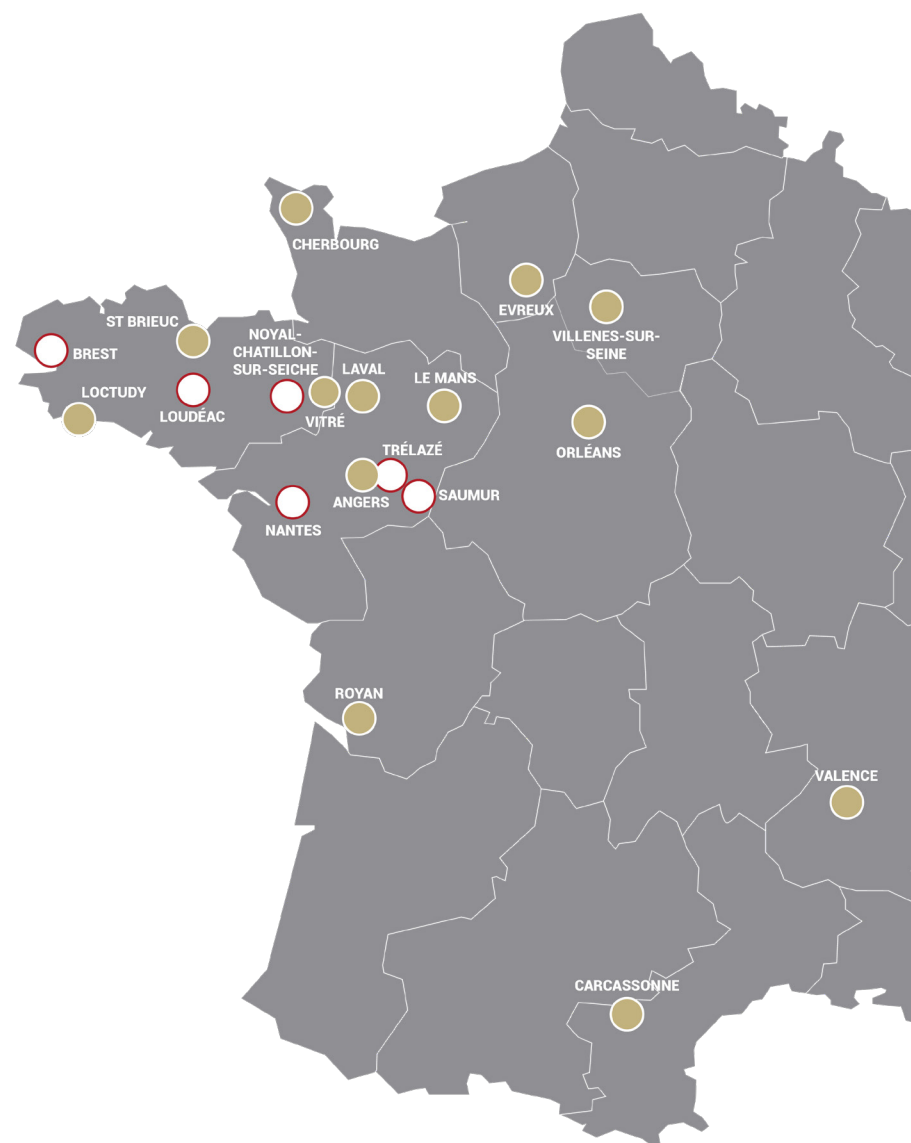
Tout est donc réfléchi pour le plus grand confort de vie des résidents, que ceux-ci viennent en résidence HEURUS en court ou long séjour, que ceux-ci viennent simplement pour rompre l'isolement ou parce qu'ils sont fragilisés.

Bien entendu, chaque résident conserve sa totale liberté d'aller et de venir, de recevoir famille et amis, d'avoir un animal de compagnie, d'utiliser ou non les services de restauration qui sont proposés, au bon vouloir du résident, soit au jour le jour, en demi-pension ou en pension complète.

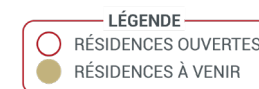


7 - HEURUS AUJOURD'HUI

- ✓ 169 collaborateurs au siège et dans les 6 premières résidences ouvertes
- ✓ 6 résidences ouvertes :
NANTES (44), TRELAZE (49), LOUDEAC (22) et SAUMUR (49),
BREST (29), NOYAL-CHATILLON/SEICHE (35),
- ✓ 10 résidences en construction :
CHERBOURG (50), LAVAL (53), ANGERS (49), ST BRIEUC (22),
VITRE (35), VILLENES SUR SEINE (78), ROYAN (17), EVREUX (28),
GUILLERAND-GRANGE (07), LOCTUDY (29)
- ✓ 6 permis de construire obtenus
(démarrage travaux imminents) à LEMANS (72), SARAN (45), BOURGOIN-
JAILLEU (38), BETHUNES (62), ST LUNAIRE (35). CARCASSONNE (11)
- ✓ 2 permis de construire en instruction :
MELUN (77), ABLON-SUR-SEINE (94)
- ✓ 3 permis de construire en montage :
AMIENS (80), LES SABLES D'OLONNES (85), NOISIEL (77),



Heurus à horizon de 10 ans gèrera quelques 40 résidences, 4000 logements et 900 emplois à l'échelle nationale.





Michel ALLANIC
Vice Président

02 28 03 96 45
m.allanic@heurus.com

www.heurus.com



